

## PROGRAMME ET PARCOURS DE FORMATION

### Permis Moto « A1 » et « A2 »

#### Définition :

##### Le permis A1 permet la conduite dès 16 ans de :

\*Motocyclettes avec ou sans side-car :

- cylindrée max : 125cm<sup>3</sup>
- puissance max : 11 kw
- rapport Puissance/Poids : ≤ à 0.1 kw/kg
- tricycles à moteur : puissance ≤ à 15kw

##### Le permis A2 permet la conduite dès 18 ans de :

\*Motocyclettes avec ou sans side-car :

- puissance ≤ à 35kw
- rapport Puissance/poids : ≤ 0.2 kw/kg.

La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70kw.

##### Le permis A :

Pour obtenir le permis A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.

#### Objectifs :

Obtenir la catégorie A1 ou A2.

#### Public concerné et prérequis :

- Avoir minimum 17 ans (15 ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite).
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives.
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France.
- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) et en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation, ou l'attestation individuelle d'exemption.
- Résidence normale et domicile en France.

#### Intervenants :

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière, titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R).
- Chaque enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseigner.
- Responsables de l'Auto Moto Ecole Levis pour la formation théorique (Cofe), le suivi administratif et pédagogique, et réclamation.

#### Moyens pédagogiques et techniques :

##### Pédagogie et didactique :

-Méthodes et techniques pédagogiques adaptées aux adolescents et aux adultes. Les formateurs sont des enseignants qualifiés, sachant s'adapter. Ils seront vous faire découvrir, analyser puis maîtriser les divers paliers de la formation. N'hésitez jamais à leurs poser des questions.

##### Moyens et outils :

- salle de cours équipée de moyens informatiques permettant, par le biais d'une carte à puce et d'un boîtier, le suivi personnalisé de chaque élève, le rythme et la fréquence des séances de code, le niveau acquis en temps réel.
- cours et test en ligne, mode examen blanc.
- outils réglementaires.
- documentations professionnelles.
- piste privée, aires d'évolutions et parcours adaptés.
- liaison et guidage par radio en leçon pratique.

#### Piste privée :

- Située à 20 minutes de la moto école (route principale du port de Gennevilliers 92).
- Louée par l'auto moto école à usage exclusivement plateau 2 roues.

## PROGRAMME ET PARCOURS DE FORMATION

### Permis Moto « A1 » et « A2 »

#### Véhicules :

##### Permis A1 :

- Scooter PCX 125 HONDA
- Motocyclette CBF 125 HONDA

##### Permis A2 :

- Motocyclette CB650F Honda

##### Permis A :

- Motocyclette Hornet 600 Honda

#### Effectifs :

Cours pratique hors circulation : plateau

1 élève par véhicule / cours collectif / 4 élèves maximum avec le formateur.

Cours pratique en circulation :

1 élève par véhicule / 2 élèves maximum avec le formateur.

#### Horaires :

De 7 heures à 20 heures/ par séance de 3heures ou 2 heures.

#### Durée :

-Minimum 20 leçons obligatoires/ 8 heures hors circulation/ 12 heures en circulation.

-Minimum 15 leçons obligatoires pour les élèves déjà titulaires du permis A1.

#### Programme :

- Maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

#### Suivi des acquis en cours de formation :

- Fiche individuelle de suivi physique pour la pratique.
- Fiche individuelle de suivi numérisée, pour le code.
- Evaluation des compétences.
- Examen blanc pour la théorie.
- Examen blanc pour la pratique.
- Livret d'apprentissage.

#### Epreuves des Permis A1 et A2 :

Epreuve Théorique Générale (code) : Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un permis depuis moins de 5 ans.

-40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.

-Valable 5 ans ou 5 épreuves.

##### Epreuves plateaux :

- Epreuve à allure réduite.
- Vérifications.
- Interrogation orale.
- Epreuve à allure plus élevée : freinage.
- Epreuve à allure plus élevée : évitement.

##### Epreuve en circulation :

- Des parcours les plus variés possibles.
- Conduite autonome durant 5 minutes.
- Arrêt et redémarrage hors circulation.